SANTÉ PUBLIQUE :
LA VACCINATION

Saviez-vous que...

Les vaccins peuvent vous protéger contre des maladies pour lesquelles il n'existe pas de traitement?

Faculté de pharmacie
Université de Montréal

100 ans d'excellence

Les maladies évitables par la vaccination entraînent des complications, des séquelles permanentes et même la mort. Attraper certaines maladies de façon naturelle nous protège par la suite contre ces maladies, comme le font les vaccins. Toutefois, laisser faire la nature comporte des risques beaucoup trop importants pour la santé.

Par exemple, la rougeole, une maladie infectieuse, se transmet facilement d'une personne à une autre. Cette maladie peut entraîner une encéphalite (inflammation du cerveau) ou même la mort chez 1 cas sur 1000. Il est donc préférable de se faire vacciner et d'éviter ces risques potentiels. Bien que la vaccination contre la rougeole soit aussi associée à un risque d'encéphalite, on parle de 1 cas sur 1 million, ce qui est rare.

À savoir :

- Dans les 6 années qui ont suivi le début du programme de vaccination contre la varicelle, les hospitalisations pour des complications ont diminué de 85 %.
- Depuis l'introduction du vaccin contre la diphtérie, il n'y a presque plus de cas.
- Avec le vaccin contre la rougeole, une baisse de 99 % des cas a été observée.
- Au cours des 50 dernières années au Canada, la vaccination a permis de sauver plus de vies que toute autre intervention sanitaire.
- La vaccination permet d'éviter plus de 2 millions de décès à l'échelle mondiale chaque année.

Sources :

1. *Le Gouvernement du Québec, 2017. Comprendre la vaccination. https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/comprendre-la-vaccination/#c978*
2. *Le Gouvernement du Canada, 2016. Guide canadien d'immunisation : Partie 1 – Information clé sur l'immunisation. https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation/page-3-avantages-immunisation.html*